

**Commission** : Conseil des Ministres de l'Environnement et de l'Intérieur

**Problématique** : Pour un plan européen d'action face à l'enjeu croissant des réfugiés climatiques fuyant les dérèglements climatiques et les catastrophes naturelles

**Auteur** : Luxembourg

Le Luxembourg est un des pays fondateurs de l'Union Européenne. L'Acte unique européen est signé à Luxembourg le 17 février 1986 par neuf Etats membres. Concrétisé par le traité de Maastricht le 7 février 1992, cet acte est l'un des fondements de l'Union Européenne, où, malgré une superficie inférieure à celle de ses voisins, le Luxembourg a un rôle important. Les sièges de la Cour de Justice de l'Union Européenne, de la Commission Européenne, de la Banque Européenne d'investissements et du secrétariat général du Parlement Européen se situent à Luxembourg. État membre de l'OTAN, de l'ONU depuis le 26 juin 1945, du Conseil de Sécurité, de l'OSCE, de l'OCDE, de l'OMC et du Conseil de l'Europe, le Luxembourg possède non seulement une influence européenne, mais aussi mondiale. Au pouvoir depuis l'an 2000, son altesse royale le grand-duc Henri de Luxembourg, avec son chef de gouvernement Xavier Bettel, entretient des relations cordiales et stables avec les pays frontaliers, la France, l'Allemagne, et la Belgique, et qui font l'objet de commerce. A la tête du gouvernement depuis 2013, Xavier Bettel apporte une vision plus libérale, socialiste et écologiste qu'auparavant. Notre monarchie constitutionnelle est dictée par le secteur tertiaire, qui représente 84% des richesses du pays. Le Luxembourg possède un PIB de 63,5 milliards d'euro en 2019, avec une population de seulement 0,63 millions d'habitants. Ceci fait donc un PIB/habitant de 116 639\$, soit 96 262,75€, plaçant le Luxembourg au 3e rang mondial en 2017, derrière le Qatar et le Macao. Le Luxembourg est économiquement développé et politiquement stable.

Le réchauffement climatique est un phénomène mondial. Il affecte les pays du Nord comme du Sud. Cependant, les pays du Sud économique sont moins en capacité de faire face aux dérèglements climatiques et aux catastrophes naturelles qui frappent leurs pays. Les inondations, la sécheresse, l'érosion des sols, et d'autres, rendent la vie compliquée voire impossible pour les ruraux les plus pauvres de ces pays. On observe de fait de nombreuses migrations au sein des pays, vers les villes, mais aussi à l'étranger, d'un pays à l'autre voire d'un continent à l'autre. Les réfugiés climatiques ont, dans ce cas-là, tendance à se diriger vers les pays développés. L'Europe est une destination migratoire importante. D'une part, le bassin méditerranéen la relie à l'Afrique, et d'autre part les migrations se font sur terre en passant par la Turquie et les pays de l'Est. Le nombre de réfugiés climatiques ne cesse d'augmenter en Europe.

Tout d'abord, le Luxembourg s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'Etat et ses citoyens sont dans une démarche éco-responsable. Lors des dernières élections, en 2018, 15% des luxembourgeois avaient voté pour le parti des Verts. Du côté gouvernemental, notre pays a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030, dans le plan national énergie et climat. Le Luxembourg prend en compte la gravité de la situation et décide de mettre en place des mesures rapidement afin d'être éco-responsable. Si l'on observe à plus grande échelle, au niveau de l'Union Européenne, des mesures et objectifs sont aussi mis en place. Le Luxembourg s'engage, au même titre que de nombreux pays de l'UE, à atteindre l'objectif d'une neutralité carbone d'ici 2050. Ceci s'inscrit dans la suite des objectifs que s'est fixé notre pays, vers un développement plus neutre et durable. De plus, le Luxembourg possède une politique spécifique quant à l'arrivée de migrants sur le territoire. Ces derniers doivent posséder un visa de séjour pour une durée déterminée. Or si les migrants arrivent de pays tiers, une autorisation de séjour pour des raisons privées peut être octroyée par notre gouvernement. Les réfugiés politiques se voient délivrer un visa rapidement ainsi que les réfugiés de pays tiers qui font valoir des motifs humanitaires d'une exceptionnelle gravité, comme énoncé dans l'article 78 de la Loi du 29 août 2008.

De nouveaux métiers apparaissent dans le milieu du développement durable sur notre territoire. Ceci permettra à la fois de limiter le réchauffement climatique et ainsi d'atteindre nos objectifs, mais en plus ceci créera de nouveaux emplois. Le PIB devrait augmenter de 900 millions d'euro dans les 10 prochaines années grâce à ce projet. On peut observer que l'intérêt n'est pas seulement économique, mais aussi environnemental et social. Dans le cadre du Plan national énergie et climat, datant de début décembre 2020, notre pays a récemment mis en place une taxe sur le dioxyde de carbone pour les entreprises ainsi que les particuliers. Elle s'élève à 20€ par tonne à compter de 2021, et ira crescendo avec le temps. Elle augmentera de 5€ chaque année. L'argent récolté permettra de financer des projets durables et éco-responsables, afin de préserver notre planète.

Le Luxembourg met donc en place des projets et lois qui permettent de moins polluer. Notre pays a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, et de diminuer de 55% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. S'incluant dans les projets et objectif de l'Union Européenne, notre pays s'engage à respecter notre planète. En limitant le réchauffement climatique, et donc le dérèglement climatique et les catastrophes naturelles qui touchent les pays en développement, le Luxembourg permettra de limiter l'augmentation du nombre de réfugiés climatiques.